

AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

R E C T I F I C A T I F

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

ANNEE 1967 - N° 196 /PR/MFPT/DP.2

SOMMAIRE :

Rectificatif.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel,

Rectificatif à l'article 4 du décret n°56/PR/MFPT/DP2
du 27 Février 1967 portant nomination dans le Cadre des Services
Agricoles.

Au lieu de :

ARTICLE 4.- Les intéressés sont mis à la disposition.

Leurs solde et accessoires sont imputables sur les chapitres
ci-après du Budget National, Exercice 1966 :

307-05, article 1er = M. ALASSANE Assoumaïla
307-03, article 1er = MM. AIGBE Bitoun Coovi Alfred,

ALLAGBE Raphaël,
ALOGNINOUIWA Théodore et
BOSSOU Emmanuel

309-09, article 1er = MM. ASSIKOME Codjo et
HEGBE Victor

WISE :
LE CONTROLEUR
FINANCIER.

[Signature]
B. MIDAHUEN.-

Lire :

ARTICLE 4.- Les intéressés sont mis à la disposition.

Leurs solde et accessoires sont imputables au Budget National.

Exercice 1966- Chapitre 307-05, article 1er = M. ALASSANE Assou-
maïla

- Chapitre 307-09, article 1er = MM. ASSIKOME Codjo
et HEGBE Victor

Exercice 1967 - Chapitre 307-01, article 1er = MM. AIGBE Bitoun
Coovi Alfred,

- ALLAGBE Raphaël
- ALOGNINOUIWA
Théodore et
- BOSSOU Emmanuel

- ORIGINAL I
- PR 8
- MFPT I
- MDRC I
- MFAE I
- DP I2
- DI I
- DC 2
- DE I
- DI I
- TRESOR I
- PENSIONS 2
- D/AGRI 4
- E/AGRIC. I
- D/PECHES I
- SGG 4
- C.S. 6
- Minist. 6
- D.G.A.J.L.2
- I.A.A. I
- Gde Ch. I
- Intéressés 4

VU : Le reste sans changement.

6^e Ministre des Finances
et des Affaires Economiques

COTONOU, le 16 Juin 1967

[Signature]

Général Christophe SOGLO.-

VU : B. BORNA

P. Le Ministre du Développement
Rural et de la Coopération Absent
Le Ministre de l'Education Nationale
Chargé de l'intérim,

VU :
Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail